

ments" ils ont diminué de beaucoup le montant de leurs dettes établies, tandis que leurs créanciers ne semblent pas plus près qu'auparavant de recevoir quelq'argent.

Mais les trois Etats que je viens de nommer ne sont pas les seuls qui ont profité de l'avantage des "ajustements" répétés de leurs dettes. En 1873 l'Alabama qui avait endossé ou garanti pour des compagnies de chemins de fer des obligations à huit pour cent d'intérêt pour un montant de \$4,768,000, réquirit, par compromis cette somme à \$1,192,000 en donnant de nouvelles garanties à un intérêt de sept pour cent; et en 1876, par un autre compromis, réduisit cette dernière somme à \$596,000 à cinq pour cent d'intérêt. Le même Etat, en 1874, au moyen d'un semblable compromis, avait réduit en une somme de \$1,000,000 à cinq pour cent \$5,800,00 à huit pour cent d'obligations portant sa garantie; et en 1876, par un autre compromis, on réduisit l'intérêt à deux pour cent, pour cinq ans, et arrivant graduellement à cinq pour cent, refusant cependant tout intérêt accru avant le 1er janvier 1877.

Los cas ci-dessus mentionnés démontrent clairement que les arrangements faits avec les Etats qui répudient ne sont pas nécessairement des règlements de compte, vu que les règlements peuvent ne rien régler du tout. Et ce fait n'a rien de bien remarquable. L'esprit de répudiation, une fois éveillé, ne peut être satisfait ou s'arrêter à aucun degré au-dessus de zéro. Quand la conscience est éliminée, et quand l'ancienne loi suivie entre débiteur et créancier est rejetée, il ne reste plus qu'une question d'intérêt à résoudre par le suprême égoïsme, et il est tout à fait naturel que la partie qui a la haute main exige de temps en temps un nouveau tour de la roue. Une Commune sachant qu'elle a le pouvoir à sa discrétion, et qui ne reconnaît plus les strictes obligations de la justice abstraite, ne sera pas vraisemblablement délicate dans ses exigences. Il est aussi facile de prendre le cheval que la bride quand le voleur est en possession de l'enclos.

Si des individus, au lieu des Etats, avaient fait ce que je viens de décrire, on peut aisément dire comment ils seraient jugés par les hommes justes. Mais quand ce sont des Etats qui le font, n'est-il pas remarquable qu'ils trouvent des approbateurs et des défenseurs? Un bon échantillon d'argument pour justifier leur action, nous est fourni dans un message à la

législature de la Caroline du Nord, par un ex-gouverneur de cet Etat, maintenant sénateur des Etats-Unis. Le gouverneur Vance disait :

"La dette publique, comme le fait voir le rapport du trésorier, se monte à \$16,960,095, à laquelle somme il faut ajouter \$10,160,182 d'intérêt non payé. Voilà la dette reconnue comme bien distincte des obligations de la taxe spéciale qui ont été rejetées. Qu'allons-nous en faire, est la question qui demande notre plus grande attention. Il est hors de question pour nous de tenter d'en payer la pleine valeur. En vérité, je ne conçois pas qu'il y ait aucune obligation morale pour nous de le faire, et nos créanciers n'attendent pas cela de nous non plus. La moitié de la propriété, sur laquelle la moitié de nos obligations étaient basées, a été malheureusement détruite avec le consentement de la grande majorité de ceux qui les possèdent, et nulle cour de conscience sur la terre ne permettrait à un créancier de détruire la moitié de sa garantie et de réclamer ensuite le plein paiement de sa créance sur le reste."

La Caroline du Nord étant l'un des Etats qui commencèrent la guerre, il semble peu juste que les conséquences en retombent sur les têtes de ses créanciers, lors même qu'ils auraient tous été activement engagés dans le conflit du côté opposé, au lieu d'être résidents de pays étrangers, comme plusieurs l'étaient. Il n'y avait ni plus de logique ni plus d'équité dans la proposition de mettre à la charge des détenteurs d'obligations une partie des pertes de la Caroline du Nord en fait de propriété d'esclaves,—et c'est la perte à laquelle il est fait allusion,—lorsque les esclaves devinrent des hommes libres. L'émancipation a pu appauvrir des individus, mais l'Etat a conservé ces hommes avec leurs os, leurs nerfs et leurs muscles, et c'était l'Etat qui devait la dette.

Les raisons pour lesquelles les Etats répudiaient leurs dettes, à l'exception du Minnesota, ont cherché des sympathies et les ont obtenues, étaient leur pauvreté supposée, et l'irrégularité des émissions d'obligations par des gouvernements de "Carpot baggers." (*Sac de tapis*). S'ils avaient montré une plus grande disposition à payer, suivant la mesure de leurs moyens, ce qui, dans tous les temps, aurait satisfait leurs créanciers, ils auraient droit à une bien plus grande considéra-